



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 juin 2024

**CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :**

En exercice : 25  
Présents : 17  
Votants : 17

**ETAIENT PRESENTS :**

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Christelle MOUSSAY, M. Christian BRIAND, M. Gérard DUJARRIER, M. Christophe LANGOUET, Mme Julie DUCOIN, M. Sylvain ROUSSELET, M. Claude TARLEVE, Mme Camille PETRON, M. Michel GALVANE, Mme Sylvie VIELLE, M. Jacky CHAUVEAU, M. Christian LEFORT, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Georges HOYAUX
- **Membres suppléants** : M. Patrick SOUTIF, M. Raymond LELIEVRE
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
  - M. le Colonel Thierry ROBERT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
  - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef de la sous-direction santé
  - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier
  - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompier professionnels officier
  - M. le Sergent Etienne MARTINEAU, représentant des sapeurs-pompier professionnels non officier
  - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officier de sapeurs-pompier volontaire
  - M. le Cadre de santé Yoann RUE, référent mixité et lutte contre les discrimination,
  - Mme Brigitte GALLIENNE, référente mixité et lutte contre les discrimination,
  - M. le Commandant Yvonnik TACET, référent sûreté et sécurité.

**S'ETAIENT FAIT EXCUSER :**

- **Membres titulaires** : Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Dominique DE VALICOURT, M. Antoine VALPREMIT, Mme Nadège DAVOUST, M. Gilles LIGOT, Mme Diane ROULAND, M. Joël BALANDRAUD, M. Pierrick GILLES, M. Didier BOITTIN, M. Bruno LESTAS
- **Membres suppléants** : Mme Magali D'ARGENTRE, Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Bernard BOURGEAIS, M. Régis FORVEILLE
- **Membres avec voix consultative** : Mme Maud LEZE, M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET, M. l'Adjudant-chef Christophe DORIZON

**Délibération n° 6 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

Le projet de budget supplémentaire 2024 est constitué de l'affectation des résultats de l'exercice 2023, de la reprise des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2023 en investissement, de reports de crédits d'investissement 2023 non engagés et d'autres éléments.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Au niveau des dépenses, il est inscrit 20 K€ pour constituer une provision pour compte épargne temps comme évoqué dans le rapport précédent.

Au niveau des recettes, il est inscrit au chapitre 002 la reprise du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 (514 058.84 €). Il est inscrit 22 K€ pour reprendre l'intégralité de la provision pour risques et charges liée à un contentieux statutaire clos au bénéfice de l'établissement, 6 228 € pour reprendre une partie des provisions pour dépréciation des actifs circulants. Enfin, il est nécessaire de diminuer de 78 K€ le versement lié à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques pour les véhicules des SDIS, l'exonération portant sur les consommations à partir du 12 juillet 2023.

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Au niveau des dépenses, les RAR de l'exercice 2023 (395 K€) sont repris. Il est proposé de réinscrire des crédits non utilisés en 2023 pour 33.5 K€.

Au niveau des recettes, les RAR de l'exercice 2023 (72 K€) correspondant à des subventions d'équipement non versées sont repris. D'autre part, il est nécessaire de reprendre l'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2023 (1 699 K€).

Compte tenu de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023, il est possible d'inscrire un virement à la section d'investissement de 444 K€. Le niveau de ce dernier sera ajusté en cours d'exercice en fonction des besoins de la section de fonctionnement. Au regard des nouvelles recettes en section d'investissement, il est possible de diminuer le besoin de financement de la section d'investissement de 1 787 K€ ce qui porte le besoin à 79 K€. Sous toutes réserves, il ne sera donc pas nécessaire d'emprunter en 2024.

#### **Le Conseil d'Administration,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le projet de budget supplémentaire 2024.**

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme,*

**Le Président  
du Conseil d'Administration,**

  


**Olivier RICHEFOU**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**